

Bourses pour le Lycée Français Charles de Gaulle de LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2022-2023

PROCEDURE

Le Lycée Français Charles de Gaulle de Londres ne doit pas être destinataire des dossiers de candidature. Le dossier individuel complet doit être transmis par le chef d'établissement du lycée d'origine au rectorat.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les candidats à une bourse au Lycée Français Charles de Gaulle de Londres doivent impérativement avoir 16 ans à la date d'arrivée sur le territoire britannique.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Les candidats retenus par la commission seront contactés directement par le Lycée français Charles de Gaulle de Londres pour fixer la date d'installation de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour.

L'attention des boursiers entrant au Lycée Français Charles de Gaulle de Londres en classe de première est attirée sur le fait que leur année en tant que boursier en 2022-2023 ne leur permettra pas de poursuivre leur scolarité au Lycée Français Charles de Gaulle de Londres en classe de terminale en 2023-2024 (même à titre payant).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni impérativement d'un passeport en cours de validité pendant toute la durée de son séjour. Avant son départ il devra faire une demande de visa (payante) après avoir reçu un *Confirmation of Acceptance Studies* du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres: <https://www.gov.uk/child-study-visa> pour être autorisé à résider sur le territoire britannique durant son année d'étude. L'élève sera amené, dans le cadre de sa demande de visa, à souscrire à la « Immigration Health Surcharge » (obligatoire et payante) pour bénéficier d'une couverture santé pendant son séjour. L'élève boursier mineur devra être muni, en plus, de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>. Pour les élèves non ressortissants de l'Union Européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

NB : le Lycée Français Charles de Gaulle de Londres accompagnera l'élève boursier et sa famille dans leurs démarches visant à obtenir le visa.

Remarque importante : l'attention des élèves et de leur famille est attirée sur le fait que, pour ce qui relève de l'entrée sur son territoire, le Royaume-Uni impose des procédures différentes pour les personnes vaccinées contre la Covid19 et celles qui ne le sont pas.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le Lycée Français Charles de Gaulle de Londres assure la demi-pension mais ne dispose pas d'internat. Le lycée se charge de trouver des familles d'accueil qui auront plaisir à accueillir les élèves boursiers. Seule cette modalité d'hébergement est admise. L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle du chef d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au minimum les frais de demi-pension, les frais de scolarité ainsi que les frais supplémentaires liés au Brexit.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est nécessaire que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement, soit 1 mois après la rentrée scolaire et après ouverture d'un compte bancaire. L'établissement accompagnera l'élève pour une ouverture de compte auprès d'une banque locale.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2022-2023 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse, hors bourse au mérite, varie entre 13 060 euros et 30 770 euros.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au Lycée Français Charles de Gaulle de Londres qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le Bureau du programme Vie de l'élève – DGESCO B1-3 ainsi que le Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres

A titre indicatif

ESTIMATION DES COÛTS – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	Couverture santé	Visa	Autres frais supplémentaires liés au Brexit	TOTAL	
				Manuels scolaires	333 €						
Premières	10 357 €	1 409 €	13400 à 15 600 €	Manuels scolaires	333 €	1026 à 1610€	immigration health surcharge 847 €* 418 €**	child student visa (4 à 17 ans inclus) 418 €**	CAS 25 € par élève	27 899 €	
Terminales				inscription EA	84 €					à	30 683 €
				Manuels scolaires	333 €					27 977 €	
				inscription au Bac	162 €					à	30 761 €

sur la base du taux de change = 1£ = 1,202 € (taux chancellerie au 1 er février 2022)

* payable au moment de la demande de visa

** NB élèves de 18 ans et plus doivent avoir un student visa au même coût mais doivent remplir des conditions liées à leur niveau d'anglais qui impliquent une dépense supplémentaire